

Compte-rendu du Conseil de Quartier La Noue du 01 Juillet 2015

Elus présents :

Tony DI MARTINO, Maire de Bagnolet.

El Miloud KANFOUDI, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie locale et aux conseils de quartier.

Merouan HAKEM, Adjoint au Maire délégué aux Déplacements et à la Vie associative.

Était excusée Mandana SAEDI AKBARZADEH, Ajointe au Maire déléguée à la vie sociale des quartiers et à la Jeunesse.

Nombre d'habitants présents au conseil : environs 40.

1- Précisions sur la Charte de Fonctionnement du conseil de quartier

. 4 conseils par an en présence de conseillers municipaux, auxquels s'ajouteront des réunions exceptionnelles sans la municipalité selon les besoins

. 1 régulateur de parole, désigné à chaque conseil (ce 1er juillet c'est Maxime)

. 1 secrétaire chargé du compte-rendu, désigné à chaque conseil (Marie-Catherine Chevance et Denis Tallaron en duo pour cette fois-ci)

2 - Liste des référents :

Françoise Meunier

Michel Cavel

Jacques Nio

Babak Jazani

Denis Tallaron

M. Garcia

Marie-Catherine Chevance

3 - Hommage aux deux victimes

Un père et sa fille de 5 ans brûlés dans l'incendie du 1er juin, rue de l'Épine Prolongée.

La Ville et les habitants leur rendront hommage le 08 juillet à 19h rue de l'Épine Prolongée, sur le lieu du sinistre.

4 – Barrière d'accès à la dalle de la copropriété de la Noue

Lors du dernier conseil municipal du 25 juin, une convention de gestion transitoire a été votée donnant à la Ville la possibilité d'agir. C'est le service voirie qui interviendra et les ASVP pourront désormais verbaliser pour le stationnement gênant et procéder à l'enlèvement des véhicules.

Par courrier du Maire distribuée le 2 juillet dans toutes les boîtes aux lettres les habitants ont été informés qu'à compter du 1^{er} juillet, de fait le 13 juillet, l'accès à la dalle sera empêché par une barrière contrôlée à distance depuis le PC Sécurité de la Mairie. En cas de déménagements ou livraisons, les demandes d'autorisation devront être adressées au moins 5 jours avant sur un formulaire disponible sur le site de la ville.

Un dispositif anti-motos est prévu.

Un affichage dans les halls d'immeuble est en cours.

5- Eclairage

Une nouvelle armoire électrique a été livrée, coût 35 000 €

Intervention ERDF le 2/7/15 pour réinstaller l'alimentation défaillante.

Devis en cours pour une remise en service prévue fin juillet.

6 - La Mairie note le succès de la campagne de dératisation. Il semble que les rats aient à présent quitté la dalle.

7 - Projet de rénovation de la dalle

Les architectes sont au travail. Un projet devrait pouvoir être présenté vers la fin 2015. Un habitant réitère son souhait de voir disparaître l'amas de béton sans vie de cette dalle, au profit d'un espace verdoyant et vivant. Pourquoi pas un mur végétal en pourtour de dalle. Un comité se tiendra avec l'ANRU le 9 juillet, le versement à Deltaville de 1 M € devrait permettre une reprise de son activité.

8 - AFUL

Le projet de dissolution se poursuit. L'évolution est entravée par une partie des membres qui, ayant des intérêts divergents, s'oppose à la dissolution. La dissolution permettrait de récupérer le parking de Jean Lolive et d'en améliorer la gestion pour un usage public et par les habitants de l'OPHLM .

9 – Occupation de la Terrasse Jean Lolive propriété de l'AFUL, ce lieu occupé de plus en plus par des activités de deal avec installation de fauteuils, circulation de motos mettant en danger la sécurité des enfants, doit être réapproprié par les habitants. Dans un premier temps la Ville fixera une date d'enlèvement des meubles abandonnés.

Face à l'agression d'un habitant de J. Lolive, la Ville soutient son relogement auprès de l'OPHLM. Il peut être raisonnablement envisagé une amélioration de la situation suite au départ d'un habitant.

10 - Parking de la copropriété de la Noue.

Le Président du Conseil Syndical du parking, a sollicité la Mairie en vue d'une aide, via les services municipaux, pour se débarrasser des déchets encombrants du 3e sous-sol, estimés à 30 m3. Compte tenu des problèmes techniques : faible hauteur limitant l'accès de véhicules appropriés, présence éventuelle de produits toxiques un devis sera établi.

Le Président du Conseil Syndical du parking indique qu'une journée de collecte sera organisée avec les habitants, (le samedi 11 juillet), la Ville mettra à disposition des bennes pour la récolte de ces encombrants. Il propose à la Ville une participation financière de la copropriété. et précise que la Police effectue des rondes.

11 - Le Centre Toffoletti

Travaux urgents : la colle amiantée, les services techniques vérifient.

Le relogement transitoire du Centre dans les locaux de Body One interviendra au printemps 2016, des travaux d'aménagement de 500 000 à 800 000 € sont nécessaires.

La reconstruction du Centre ainsi que la réalisation de la Crèche seront toujours réalisées par Deltaville.

La Mairie annonce qu'elle fera le nécessaire pour que les conditions sanitaires à Toffoletti restent correctes (les WC sont restés bouchés durant trois semaines récemment).

12 - Trous dans la voirie de la dalle

La Mairie envisage un rebouchage provisoire cet été, enrobé à froid.

Une réparation plus pérenne est prévue pour l'automne.

Les pierres anti-stationnement devraient être retirées soit par Deltaville qui les a installées, soit par la Mairie courant juillet.

13 – Installation de poubelles, le long du Parc J. Moulin : elles le seront prochainement dès réception du matériel.

13 bis- Absence d'eau au Parc Jean Moulin dans les jardins familiaux et dans les toilettes et le parc, sans information des usagers, sans réponse des interlocuteurs sollicités (personnel technique et élus). La ville verra avec le département.

(au 2/7, l'eau dans les jardin et, les toilettes a été rétablie, reste une fontaine inopérante, sans information des usagers leur indiquant la proximité d'un autre lieu d'approvisionnement).

14 – Problèmes de personnes vivant dans les escaliers du BAT 3 de la Copropriété.

La résolution de ces problèmes est difficile car le 115 est submergé, et la ville n'a pas de compétence sur ces hébergements d'urgence, néanmoins le service social peut être sollicité.

15 – Situation de M. Magramane et son collègue. Il est demandé que ces deux personnes qui font partie du personnel de Deltaville soient reprises par la Ville pour continuer leur travail, après des années de galère et de mépris pour le travail ingrat de propreté sur la dalle de la copropriété de la Noue. Le Maire indique qu'il va faire examiner ce problème,

16 - Plans de Sauvegarde de la Copropriété

Une mission d'évaluation a été ordonnée par le Maire, les résultats sont attendus pour l'automne.

Le Maire annonce que la Chambre Régionale des Comptes a dénoncé la gestion catastrophique de Deltaville dont la structure va être absorbée par Séquano-Aménagement.

Sur la Noue, cette gestion calamiteuse s'est traduite pour le Bâtiment 4 par 64 procédures pour non paiement, la situation sur le Bâtiment 5 est tout aussi préoccupante.

17 - Présentation de l'association d'urbanistes YA+K (www.yaplusk.org), en résidence pour trois ans à Bagnolet

Alexis, l'un des membres, présente la mission obtenue par son association. Ils apportent un savoir-faire éco-responsable, pratique, technique et peu couteux pour des solutions de mieux vivre. Une projection des réalisations dans d'autres villes du 93 illustre leur action.

Ils sont déjà à l'ouvrage par exemple, en partenariat avec le Centre Toffoletti, sur les activités du container face au terrain multisports, rue Charles Delescluze, ainsi que la Pergola sur la terrasse du centre (création d'un atelier jardinage).

Ils devraient également être mis à contribution sur le chantier de rénovation de la dalle.

Alassane (Directeur du Centre Toffoletti) salue le travail déjà effectué sur le Centre d'Action Culturel et Social.

18 – Parcelle de jardin pour Toffo, mise à la diposition par le département : responsable de l'atelier : Caroline.